

Chaque dossier de candidature sera composé d'un original (comportant toutes les pièces demandées par le présent cahier des charges et dont la liste figure à l'annexe 2) et de deux copies.

Chacune des deux enveloppes devra comporter le nom

- lorsque l’approvisionnement en biomasse d’origine sylvicole comporte une part de catégorie 4 et que l’installation relève de la rubrique ICPE 167C ou 322B4, la proportion minimale de l’approvisionnement issue de la cinquième catégorie est

d'entrée en vigueur du contrat d'achat résultant de l'appel d'offres et la fin d'année civile et, d'autre part, le début de l'année civile et la date de fin du contrat.

3.3 Modalités de calcul de la puissance valorisée aux conditions de l'appel d'offres et de la disponibilité dans le cas d'une augmentation de puissance

Dans le cas d'installations de production d'électricité existantes (cas 3 défini au § 3.2), la puissance valorisée aux conditions de l'appel d'offres et la disponibilité sont déterminés comme suit.

3.3.1 Calcul de la puissance valorisée aux conditions de l'appel d'offres

La « puissance valorisée aux conditions de l'appel

2009

Sous-critères	Note maximale
Risque de conflit d'usage	8
Pérennité du plan l'approvisionnement / contribution à la structuration des filières d'approvisionnement	2

Annexe 1, page 1 – Engagement du candidat

Nom du candidat :

Adresse du candidat :

Annexe 1, page 2 – Renseignements administratifs

Nom du candidat (personne physique) :

Annexe 1, page 4 – Localisation de la centrale

Adresse du site de production	<hr/> <hr/> <hr/>
Région d'implantation de la centrale	<hr/>

Zone de massifs

Liste et format des pièces à fournir par le candidat

Le dossier se présente sous la forme d'un (éventuellement plusieurs) classeur(s) au format A4. Les